

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 26/01/2021

Saisie de 322 kilogrammes de cigarettes par les brigades des douanes de la Somme et de l'Oise

En une semaine, les brigades des douanes d'Amiens et de Nogent-sur-Oise se sont encore illustrées dans le cadre de la lutte contre le tabac de contrebande qui vise le marché national illicite.

Le 14 janvier dernier, positionnée sur une route départementale, à hauteur de la commune de Rainneville (Somme), la brigade des douanes d'Amiens intercepte un fourgon immatriculé en France et occupé par le seul conducteur.

Ce dernier était porteur de la somme de plus de 1 000 euros et il transportait 160 kilogrammes de cigarettes (800 cartouches). Le tabac et l'argent liquide ont été saisis.

Des suites judiciaires seront réservées à ce dossier.

Le même jour, mais cette fois sur l'autoroute A1, la brigade des douanes d'Amiens a également confisqué 60 cartouches de cigarettes.

Par ailleurs, le 21 janvier, les brigades des douanes de Nogent-sur-Oise et d'Amiens ont encore appréhendé 80 (400 cartouches) puis 70 (350 cartouches) kilogrammes de cigarettes au niveau du péage de Chamant de l'autoroute A1. Les transports arrivaient de Lille ou de la Belgique.

Dans ce cas, le mis en cause a été jugé, dès le lendemain, en comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) par le tribunal judiciaire de Senlis. Il a été condamné à une peine d'emprisonnement délictuel de 12 mois et à une amende douanière de 18 800 €.

Dans l'autre, l'individu s'est vu infligé une forte amende douanière.

Pour ces quatre dossiers, le tabac a été systématiquement saisi puis détruit.

Pour plus de renseignements, contacter :

Jean-Michel POLLET - Chef du Pôle Action Economique à Amiens - Tél : 09 70 27 11 03

Grégory COLENT - Chef Divisionnaire à Amiens - Tél : 09 70 27 10 84 / 06 64 55 82 24

Philippe MARNAT - Directeur régional à Amiens - Tél : 09 70 27 11 01